

## TARIFS 2025 /Mis à jour au 1<sup>er</sup> Janvier 2025

DEVIS GRATUIT

COTISATION ANNUELLE FACULTATIVE : 5 €

<b>SERVICE S.A.A.D. (Service d'Aide et d'Accompagnement A Domicile)</b>		
	Semaine	Dimanche J.F.
Tarif horaire A.P.A. Conseil Départemental de l'Hérault	24.58 €	24.58 €
Tarif horaire MUTUELLES	26.80 €	38.86 €
Tarif horaire CARSAT et diverses Caisses Retraite	26.80 €	30.10€
Tarif horaire C.A.F	24.58 €	
Tarif horaire CPAM	26.80 €	30.10 €
Tarif horaire D.S.D. / P.H	24.58 €	24.58 €
Services aux Particuliers (taux plein)	26.80 €	38.86 €

### Autres frais

Pour les règlements par CESU : frais de gestion du centre de traitement des CESU 2.5 % du montant total

Pour les règlements par prélèvements : frais de rejet de prélèvement 6€

<b>SERVICE MANDATAIRE (Particuliers Employeurs)</b>
Frais de gestion : 2.50 € / h
Accompagnement à partir de 20h/mois

<b>SERVICE S.S.I.A.D. (Service de Soins Infirmiers A Domicile)</b>
Prise en charge à 100 % par la Caisse Primaire Assurance Maladie

<b>SERVICE TELE ASSISTANCE ADELA</b>
Abonnement par mois : 19.00 €
Frais de dossier et d'installation : 49.00 €

La loi de finances du 29/12/2016 précise la généralisation du crédit d'impôt pour toutes les dépenses à domicile.

Exemple : si après prise en charge de votre financeur, vous avez un reste à charge de 100 euros, le crédit d'impôt s'élève à 50 € :

- Si vous êtes imposable, ce crédit vient en déduction de votre impôt.
- Si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un virement du Trésor Public de 50 €.